



(N)
+ copie SDAI

②

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



DGSIC

Paris, le 13 juillet 2007
N° 437/DEF/DGSIC/DAT/DR

DIRECTION GÉNÉRALE DES
SYSTÈMES D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION

Le directeur adjoint

*Ingénieur général de
l'armement
Alain DUNAUD*

M. Henri Serres
Directeur général des systèmes d'information et de communication

à

Monsieur le général d'armée
Chef d'état-major des armées

OBJET : Centralisation des négociations avec la société Microsoft

REFERENCES : Lettre n° 375/DEF/DGSIC/SDAI/DR-SF du 20 juin 2007

Parmi les éditeurs de logiciels auprès desquels s'approvisionne le ministère de la défense, la société Microsoft tient une place éminente. En effet, le chiffre d'affaires réalisé par cette société avec le ministère de la défense s'élève à un [redacted] le chiffre d'affaires de l'éditeur suivant (ORACLE) étant inférieur à la moitié de cette somme.

Le projet de *Guide pour la mise en place de partenariat avec les éditeurs de logiciels*, transmis en pièce jointe à la lettre en référence, souligne l'intérêt pour le ministère d'établir avec la société Microsoft une relation privilégiée.

Compte tenu de ces éléments, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir mandater la Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI) pour négocier avec la société Microsoft un contrat global permettant à tous les organismes du ministère qui le souhaiteraient d'acquérir le droit d'usage de produits de cet éditeur.

Par ailleurs, je vous propose de constituer, à cette occasion, un comité de pilotage qui puisse donner à l'équipe de négociation les orientations nécessaires en termes de contenu fonctionnel à remplir. Ce comité de pilotage devrait à mon sens réunir un représentant de chacun des organismes potentiellement intéressés : EMA, DGA, SGA, EMAT, EMM, EMAA et bien sûr DIRISI. La DGSIC en assurera la présidence.

[REDACTED]

En termes calendaires, l'objectif est de disposer avant la fin de l'année d'un contrat prêt à envoyer aux instances de contrôle.

En termes fonctionnels, le comité de pilotage devra évaluer les risques liés à la mise en place d'un tel contrat, et proposer les mesures palliatives permettant au ministère de conserver la capacité de recourir à des solutions alternatives.

Y. SERRAVALLES

COPIES :

Monsieur le délégué général pour l'armement

Monsieur le contrôleur général des armées
Secrétaire général pour l'administration

Monsieur le général d'armée
Chef d'état-major de l'armée de Terre

Monsieur l'amiral
Chef d'état-major de la Marine

Monsieur le général d'armée aérienne
Chef d'état-major de l'armée de l'Air

Monsieur le général
Directeur général de la Gendarmerie nationale

Monsieur le directeur général de la sécurité extérieure

Monsieur le général de division
Directeur général de la protection et de la sécurité de la défense

Monsieur le général de corps d'armée,
Directeur central interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information

Monsieur le contrôleur général des armées
Chef du contrôle général des armées

COPIES : (à titre de compte rendu)

Monsieur le directeur du cabinet du Ministre de la défense

Monsieur le vice-amiral d'escadre
Chef du cabinet militaire du Ministre de la défense

COPIES INTERNES : (avec PJ)

DA - DAT - CCM - Toutes sous-directions